

Circuler sur route et autoroute.

Sur route :

La route est le nom donné à la chaussée dès que je sors d'agglomération :



Les routes à double sens :



Les routes à double sens peuvent être à deux, trois ou quatre voies. Elles sont limitées à 90 Km/h sauf limitation inférieure. Sous la pluie et si le conducteur est en permis probatoire la vitesse est abaissée à 80 Km/h

Les routes à sens unique.



Les routes à sens unique sont des routes en double voie séparée par un terre plein central et une rambarde de sécurité. Cette chaussée est, sauf limitation inférieure, limité à 110 Km/h

Les routes à accès réglementé.



Ou



Le début d'une route à accès réglementé est annoncé par ce panneau :



Ces routes peuvent être à double sens (la limitation sera de 90Km/h) soit en chaussée séparée par un terre plein central. (la limitation sera de 110 Km/h)

Comme sur l'autoroute il est interdit de faire demi tour, marche arrière, de s'arrêter en dehors

des aires d'arrêt d'urgence.



La ville.

L'entrée et la sortie de l'agglomération sont annoncées par ces panneaux :



Ce panneau limite la vitesse à 50 Km/h, il interdit aussi l'usage de l'avertisseur sonore. (sauf en cas de danger immédiat)

Si un panneau de limitation de vitesse est accolée au panneau d'entrée alors la limitation concerne l'ensemble de l'agglomération.



Sur autoroute :

Ce panneau  signale l'entrée de l'autoroute . Si l'autoroute est à péage il faudra prendre un ticket  à l'entrée sauf si l'on possède le télé péage. 

L'insertion sur l'autoroute se fait par une voie d'accélération qui doit permettre d'atteindre une vitesse suffisante (environ 100 Km/h) afin de s'insérer dans la circulation sans gêner et en cédant le passage aux véhicules circulant sur l'autoroute.

L' accès à l'autoroute est interdit aux:

- Piétons, cyclistes.
- Cyclomoteurs, tricycles et quadri cycles à moteur.
- Véhicules agricoles et de travaux publics.
- Tout véhicule ne pouvant rouler à plus de 40 Km/h

Les vitesses sur autoroutes :

La vitesse est limitée à 130km/h par beau temps et si il n'y a pas de panneaux de limitation de vitesse. Si il pleut la vitesse est abaissée à 110km/h. En permis probatoire on doit circuler à 110km/h et si il pleut on peut maintenir les 110Km/h Si la visibilité est inférieure à 50m je dois circuler à 50 Km/h maxi.



Si j'utilise la voie la plus à gauche pour dépasser je dois circuler au moins à 80Km/h



Si mon allure est égale ou inférieure à 60 km/h je dois utiliser la voie réservée aux véhicules lents si elle est présente sur la chaussée.



Se positionner sur la chaussée :

- Je circule sur la voie la plus à droite sauf si celle-ci est réservée aux véhicules lents et si elle est la bande d'arrêt d'urgence.
- Je peux utiliser la voie de gauche pour dépasser. Les véhicules de plus de 7m de long ou plus de 3.5t n'ont pas le droit d'utiliser plus que les deux voies à droite.
- Je peux changer de voie pour un changement de direction. Attention à faire la manœuvre le plus tôt possible !

Les distances de sécurité :

Sur autoroute à 130 km/h je dois respecter la distance correspondant à deux traits de la bande d'arrêt d'urgence. Si je circule à moins de 130 km/h la distance avec les autres véhicules doit correspondre à deux secondes. Attention cette distance doit être respectée pendant le dépassement et au rabattement à droite après le dépassement.



Les interdits sur l'autoroute :

- Je ne dois pas manœuvrer sur l'autoroute (marche arrière, demi tour, traverser le terre plein central...)
- Je ne dois pas circuler, m'arrêter, stationner sur la bande d'arrêt d'urgence sans raison valable. Attention à ne pas s'arrêter en cas d'urgence devant une sortie affectée pour les secours !
- Je ne dois pas m'arrêter sur les abords de l'autoroute pour me reposer. Pour cela je dois accéder aux aires de repos.
- Je ne dois pas emprunter une sortie si cela m'oblige à me rabattre au niveau de la ligne de dissuasion.

La sortie de l'autoroute.

Elle est annoncée par ce panneau.



Il faut commencer à ralentir et suivre les indications des panneaux pour choisir son mode de paiement. (carte bancaire, monnaie, agent, télé péage...)



Ce panneau  annonce la sortie de l'autoroute. Attention, après un long trajet il faut se réhabituer à circuler sur une chaussée à double sens, aux limitations de vitesses, aux règles de priorités, aux autres usagers (piétons, vélos...)

